

l'aide au suicide soient appliquées vigoureusement et de s'abstenir d'apporter toute modification législative qui sanctionnerait ou autoriserait l'aide ou l'encouragement au suicide, ou encore, l'euthanasie active ou passive.

LES DROITS DES ENFANTS À NAÎTRE

M. Tom Wappel (Scarborough-Ouest, Lib.): Monsieur le Président, la deuxième pétition renferme les signatures de quelque 150 personnes, principalement de l'Ontario, qui prient le Parlement d'agir immédiatement pour accorder aux enfants à naître la même protection qu'aux autres humains.

LE CRTC

M. Tom Wappel (Scarborough-Ouest, Lib.): Monsieur le Président, la troisième pétition concerne le CRTC et elle est signée surtout par des habitants de l'Ontario. Les pétitionnaires demandent au Parlement de faire en sorte que le CRTC reconnaisse que les Canadiens n'ont pas besoin d'être scandalisés pour se distraire. Le langage ordurier et les scènes de violence excessive et de sexe explicite ne sont pas essentiels à la présentation d'émissions de qualité.

LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DES POSTES

M. Bill Blaikie (Winnipeg Transcona, NPD): Monsieur le Président, j'ai trois pétitions aujourd'hui. Dans les deux premières, les pétitionnaires prient le Parlement de demander au ministre fédéral responsable de la Société canadienne des postes de préparer un projet de loi exigeant que tous les articles postaux non sollicités et les dépliants publicitaires utilisent des matières recyclables et des fibres recyclées après consommation, et de modifier la Loi sur la Société canadienne des postes pour obliger cette dernière à respecter les collants indiquant un refus de dépliants publicitaires, sauf s'ils viennent de partis politiques et d'organismes de charité. Ces deux pétitions portent beaucoup de signatures.

LES DROITS DE LA PERSONNE

M. Bill Blaikie (Winnipeg Transcona, NPD): Monsieur le Président, dans la troisième pétition, on demande au Parlement de modifier sans tarder la Loi canadienne sur les droits de la personne, afin d'interdire la discrimination fondée sur l'orientation sexuelle et d'adopter toutes les mesures nécessaires pour reconnaître l'égalité entière de traitement des couples homosexuels dans la loi fédérale.

• (1545)

LA PROTECTION DES TÉMOINS

M. John Duncan (North Island—Powell River, Réf.): Monsieur le Président, j'ai le plaisir d'intervenir aujourd'hui pour présenter trois pétitions différentes venant de ma circonscription.

La première porte les signatures de 33 de mes électeurs qui prient le Parlement d'adopter le plus tôt possible le projet de loi C-206 afin de légaliser le programme national de réinstallation et de protection des témoins.

LES DROITS DE LA PERSONNE

M. John Duncan (North Island—Powell River, Réf.): Monsieur le Président, la deuxième pétition est signée par 40 de mes électeurs, qui prient le Parlement de ne modifier ni le Code des droits de la personne, ni la Loi canadienne sur les droits de la personne, ni la Charte canadienne des droits et libertés d'une

Recours au Règlement

manière pouvant donner l'impression que la société approuve les relations sexuelles entre personnes de même sexe ou l'homosexualité et, notamment, de ne pas modifier la Loi canadienne sur les droits de la personne en y insérant l'expression non définie « orientation sexuelle » parmi les motifs de distinction illicite.

L'AIDE AU SUICIDE

M. John Duncan (North Island—Powell River, Réf.): Monsieur le Président, dans la troisième pétition, 41 électeurs demandent au Parlement de veiller à ce que les dispositions actuelles du Code criminel du Canada interdisant l'aide au suicide soient appliquées rigoureusement et de ne pas modifier la loi d'une manière qui approuverait ou autoriserait l'aide ou l'encouragement au suicide ou l'euthanasie active ou passive.

* * *

QUESTIONS AU FEUILLETON

M. Peter Milliken (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Monsieur le Président, je demande que les autres questions restent au *Feuilleton*.

Le Président: Est-ce d'accord?

Des voix: D'accord.

* * *

[Français]

DEMANDES DE DOCUMENTS

M. Peter Milliken (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Monsieur le Président, je suggère que tous les avis de motion portant production de documents soient réservés.

Le Président: Est-on d'accord?

Des voix: D'accord.

* * *

[Traduction]

RECOURS AU RÈGLEMENT

LE DÉCORUM À LA CHAMBRE

M. Ken Epp (Elk Island, Réf.): Monsieur le Président, j'invoque le Règlement afin de contribuer à faire respecter le décorum qui s'impose à la Chambre. Je renvoie à un avis donné le 18 septembre à la Chambre lorsque le président suppléant a dit, en invoquant une décision rendue en juin: «Nous signalons à tous les députés la décision rendue par le Président, en juin dernier, concernant la production de pièces, le port d'épingles de boutonnière et ainsi de suite.»

Monsieur le Président, je vous signale cet avis et je vous demande de rappeler aux députés de s'abstenir de porter des épingles de boutonnière aujourd'hui. Nous pourrions peut-être tous convenir de ne pas en porter. Les députés de Winnipeg-Sud, de Kent, d'Algoma, de Verchères, de St. John's-Ouest et de Kingston et les Îles portent tous de ces insignes.

Le Président: Je prends le conseil du député à coeur. J'ai remarqué que certains députés arboraient une fleur ou un insigne rose. Je le rappelle à tous les députés, quels que soient les épingles ou les insignes parlementaires que nous portons, j'ai